



Coût pour la 1^{ère} année de CAP : 3660€ **3 200,00 €**, net à payer, non assujetti à la TVA

Ce coût comprend :

- ✓ Les frais de scolarité et de supports pédagogiques, hors manuels scolaires (*)
- ✓ La mise à disposition des appareils et des produits nécessaires aux apprentissages

Echéancier de règlement et escomptes financiers :

- ☞ **200,00 €** d'acompte, payable à l'inscription ;
- ☞ 3 000,00 € de solde, payable en plusieurs fois :
 - En **10 x 300,00 €**, chaque mois, de septembre N à juin N+1
 - Ou en **3 x 980,00 €**, en sept. N, novembre N et janvier N+1, soit un escompte de 60 €
 - Ou en **1 x 2 900,00 €** en septembre N, soit un escompte de 100 €

Coût pour la 2^{ème} année de CAP : **3 660,00 €**, net à payer, non assujetti à la TVA

Ce coût comprend :

- ✓ Les frais de scolarité et de supports pédagogiques, hors manuels scolaires (*)
- ✓ La mise à disposition des appareils et des produits nécessaires aux apprentissages

Echéancier de règlement et escomptes financiers :

- En **12 x 305,00 €**, chaque mois, de juillet N+1 à juin N+2
- Ou en **4 x 900,00 €**, en juillet, octobre N+1, janvier et mars N+2, soit un escompte de 60 €
- Ou en **1 x 3 550,00 €** en septembre N+1, soit un escompte de 110 €

Matériel pédagogique de coiffure : **690,00 €**, net à payer, non assujetti à la TVA

Ce professionnel de coiffure est indispensable pour l'apprentissage des techniques de coiffure.

Il sera aussi indispensable pour se présenter à l'examen des épreuves pratiques.

Il est possible de le commander auprès de l'école, il sera remis à l'élève le jour de la rentrée.

Ce coût ne comprend pas :

- ✓ Les recharges, en cours de formation, des produits consommables qu'il contient.
- ✓ Les frais spécifiques à la présentation de l'examen (**paiement à prévoir en juin N+2**) : kit produits, tenue professionnelle, remplacement des articles usagés ou abimés au cours de la formation, ...

Un acompte de 200,00 € est à payer lors de l'inscription. Le solde doit être réglé au plus tard le 31 juillet N.

(*) Provision pour les manuels scolaires : **90,00 €**, net à payer, non assujetti à la TVA

Au cours de chacune des 2 années de scolarité, des manuels scolaires seront requis dans certaines matières.

Payable d'avance, cette provision sera suivie d'une facturation en fonction des manuels scolaires fournis.

Pièces à apporter pour compléter le dossier d'inscription

- Photocopie d'une pièce d'identité des parents, responsables légaux ou financiers (CNI, Passeport, Carte de séjour, ...)
- Photocopie d'une pièce d'identité de l'élève (CNI, Passeport, Carte de séjour, ...)
- Photocopie de l'attestation de recensement ou de participation à la Journée Défense et Citoyenneté JDC ;
- Photocopie des derniers bulletins scolaires ;
- Certificat de fin de scolarité de l'établissement scolaire précédent ;
- Attestation d'assurance en responsabilité civile personnelle ;
- 2 photos d'identité ;
- Règlement des acomptes en espèces, par chèque, carte bancaire ou virement.